

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 11 de l'ordre du jour

CX/FL 23/47/11

mars 2023

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-septième session  
Gatineau, Québec, Canada  
15-19 mai 2023

### DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LES ACIDES GRAS TRANS

Préparé par le Canada

#### Introduction

1. À sa quarante-sixième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL46) a discuté d'une proposition de nouveaux travaux sur l'étiquetage des acides gras trans (AGT) et est convenu que le Canada préparerait un document de discussion décrivant les nouveaux travaux possibles pour examen par le CCFL47 et que des informations seraient demandées par le biais d'une lettre circulaire (LC) pour contribuer à l'élaboration du document de discussion.
2. La lettre circulaire CL 2022/07 -FL a été publiée en mars 2022. Le Canada remercie les membres et les observateurs qui ont répondu à la lettre circulaire CL 2022/07 -FL – Demande d'informations sur les options d'étiquetage visant à soutenir la réduction des acides gras trans (AGT).
3. Les informations reçues contribueront à l'élaboration d'un document de discussion décrivant les nouveaux travaux possibles pour étudier davantage les options d'étiquetage visant à réduire la consommation d'AGT.
4. La présentation du document de discussion était initialement prévue pour le CCFL47. Le Canada propose de présenter le document au CCFL48. Cela permettra d'envisager les discussions qui doivent avoir lieu au CCFO28 sur les travaux visant à réduire la consommation d'AGT. Le CCFO28 est provisoirement prévu pour le début de l'année 2024.

#### Recommandation

5. Le Comité est invité à reporter la discussion au CCFL48 et à demander au Canada de préparer un document de discussion sur les AGT en tenant compte des discussions du CCFO pour examen par le CCFL48.